

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 22 MARS 2021, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Annie Vaillancourt, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, Denis Bourgault, François Potvin et Jocelyn Robert.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

EST ABSENTE : Madame la conseillère Marie-Lou Darveau

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

2021-44

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 février 2021, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Approbation des comptes du mois de février 2021
8. Fonds participatif rural 2021 - Priorisation de projets
9. Support aux fonds municipaux
10. Entente intermunicipale visant le maintien de la Régie intermunicipale GEANT et l'attribution de nouveaux objets
11. Achat d'un camion 2 tonnes
12. Achat de photocopieurs
13. Fournitures de services professionnels - Carré Morin
14. Avis de motion - Règlement d'emprunt 570-2021 Réfection de la rue St-Cyrille sur 1350 mètres
15. Soumissions - Réfection de la rue St-Cyrille
16. Signature d'une entente pour les travaux de la rue St-Cyrille (route 169 et collectrice)
17. Changement de la dénomination sociale de la Régie de l'aéroport
18. Signature de contrat pour une servitude d'utilité publique (lot 3309135)
19. Dérogation mineure sur le lot 3307537
20. Implantation d'une enseigne le long de la Véloroute (PIIA)
21. Nomination d'un inspecteur en lien avec le règlement S.Q.-20-04, concernant les animaux
22. Correspondance
23. Rapport des élus
24. Questions du public
25. Varia
26. Prochaine assemblée publique le 19 avril 2021
27. Levée de l'assemblée

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2021-45

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2021,
AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 15 février 2021, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 15 février 2021, tel que déposé à la présente séance;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun

2021-46

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Aucune

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: Collecte de fonds (travailleurs essentiels), Fondation du rein (marche et course du rein 2021).

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-47

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE
FÉVRIER 2021 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de février 2021 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de février 2021 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de février 2021, pour un montant de 534 847.20 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifiées par l'élue mandatée à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 02-2021

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-48

FONDS PARTICIPATIF RURAL 2021 -
PRIORISATION DE PROJETS :

CONSIDÉRANT les demandes suivantes, qui sont recommandées par le CCLSC:

| Demandeur | Projet | Subvention accordée |
|--------------------------------|--|----------------------------|
| OBNL Grands Jardins | Parc d'été | 1 500 \$ |
| OBNL Grands Jardins | Aire de pique-nique familiale | 1 500 \$ |
| CPA Les étoiles sur glace | Entraînement hors glace | 1 500 \$ |
| Club Coursiers des Neiges | Achat d'un tracteur et d'une surfaceuse | 1 500 \$ |
| Classique de volleyball | Entretien d'un entrepôt et ajout d'estrades | 1 500 \$ |
| Cercle de fermières | Achat de 2 bancs | 400 \$ |
| Orchestre à vent | Achat de partitions | 500 \$ |
| Maison des jeunes Le Pentagone | Élargir nos horizons | 900 \$ |
| Quilles et loisirs Normandin | Création d'un coin multimédia | 400 \$ |
| Saisonniers de la CAO | Instauration d'une activité de kayak et pédalo | 1 500 \$ |
| Centre Plein Vie | Affiche de l'organisme | 1 000 \$ |
| | Total | 12 200 \$ |

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal accepte d'agir à titre de partenaire de projet dans le cadre des demandes faites par les organismes nommés précédemment.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-49

SUPPORT AUX FONDS MUNICIPAUX :

ATTENDU qu'en vertu des pouvoirs conférés au conseil municipal par la Loi sur les compétences municipales (plus particulièrement par les articles 90, 92 et suivants), le conseil peut accorder une aide financière à toute personne, entreprise, organisme ou société déposant un projet situé sur le territoire de la ville de Normandin;

ATTENDU que les entreprises Jamec et Transport GS Cantin ont présenté une demande d'aide financière en matière de développement économique;

ATTENDU que ces entreprises ont fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du comité technique d'évaluation du dossier, soit la Corporation de Développement économique (CDE) du secteur GEANT;

ATTENDU que la recommandation de la CDE GEANT est d'apporter une aide financière pour une somme totalisant 15 440 \$;

ATTENDU que la Ville de Normandin souhaite prendre, en totalité, sa participation à même le budget courant;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

Que la Ville de Normandin est en accord avec les montants et modalités d'aide financière suivantes:

| | Ville de Normandin (Non-remboursable) | MRC Maria- Chapdelaine (Remboursable) | CDE GEANT (Remboursable) |
|---------------------|--|---|-----------------------------|
| Jamec | 12 500 \$ | 25 000 \$ | 12 500 \$ |
| Transport GS Cantin | 2 940 \$ | 2 940 \$ | 2 940 \$ |

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-50

ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT LE MAINTIEN DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE GEANT ET L'ATTRIBUTION DE NOUVEAUX OBJETS :

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie et créant une régie intermunicipale appelée "Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT", approuvée le 3 août 2005 par décret du ministre des Affaires municipales et des Régions, laquelle entente a été modifiée par les parties le 13 décembre 2017, de sorte que ledit décret a été modifié le 22 mars 2018 (ci-après : "entente initiale");

CONSIDÉRANT que l'entente initiale a pris fin le 3 août 2020, mais que les municipalités parties à cette entente, incluant la Ville de Normandin, ont convenu de maintenir cette régie et convenir de nouvelles modalités, dont le changement de son nom et le maintien et l'ajout des objets suivant:

- Sécurité incendie;
- Sécurité civile;
- Services en administration;
- Services en assainissement des eaux usées;
- Services en exploitation de système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable;
- Services en urbanisme et en environnement;

CONSIDÉRANT que l'"entente intermunicipale visant le maintien de la Régie intermunicipale GEANT et l'attribution de nouveaux objets" telle qu'initialement soumise pour fins de signatures, a été l'objet de commentaires du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de modifications;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle résolution autorisant la signature de l'actuel projet d'"entente intermunicipale visant le maintien de la Régie intermunicipale GEANT et l'attribution de nouveaux objets";

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que monsieur Mario Fortin et madame Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière, soient autorisés à signer l'entente intermunicipale visant le maintien de la régie intermunicipale GEANT et l'attribution de nouveaux objets.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-51

ACHAT D'UN CAMION 2 TONNES :

CONSIDÉRANT que le moteur du camion Ford 2 tonnes actuel a rendu l'âme et que sa réparation serait trop coûteuse;

CONSIDÉRANT l'offre d'Automobiles Léandre Boutin pour un véhicule correspondant à nos critères;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que le conseil municipal de la Ville de Normandin autorise l'achat d'un camion 2 tonnes usagé Hino 195, année 2013 de Automobiles Léandre Boutin de Saint-Félicien au coût de 45 000 \$ plus taxes et que M. Steeve Mailloux, directeur des travaux publics soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour et au nom de la Ville.
- b) Que soit autorisé un emprunt de 45 000 \$ plus taxes au fonds de roulement pour défrayer le coût d'achat dudit camion.
- c) Que ce montant soit amorti également sur les cinq (5) prochaines années, soit un maximum de 10 347.75 \$ de 2021 à 2025 inclusivement.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-52

ACHAT DE PHOTOCOPIEURS :

CONSIDÉRANT que le contrat d'entretien du photocopieur de l'hôtel de ville est de plus en plus onéreux dû à l'âge de la machine et au nombre de copies effectuées;

CONSIDÉRANT que l'équipement de photocopie de la bibliothèque est désuet;

CONSIDÉRANT que les demandes de photocopies faites par les organismes pourraient être transférées à la bibliothèque, afin d'alléger la réception de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Mégaburo Roberval, datée du 26 février 2021;

CONSIDÉRANT la possibilité d'acquérir les appareils dès maintenant et d'en effectuer l'achat avec le budget 2022;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil municipal de la ville de Normandin accepte de porter le coût d'achat de deux photocopieurs (hôtel de ville et bibliothèque) s'élevant à 22 873 \$ plus taxes chez Mégaburo de Roberval au budget 2022.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-53

**FOURNITURES DE SERVICES PROFESSIONNELS
- CARRÉ MORIN :**

CONSIDÉRANT que la réfection de la structure du carré Morin pourrait être faite en 2021 et que la Ville doit obtenir des documents pour l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées:

| SOUSSIONNAIRE INVITÉ | PRIX (tx exclues) | NOTE |
|---------------------------------|------------------------------|-------------|
| Gemel | | Non-déposé |
| MSH | 42 390 \$ | Conforme |
| Norda Stelo | 52 500 \$ | Conforme |
| Stantec | 59 585 \$ | Conforme |

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

- a) Que le conseil de la Ville de Normandin accepte l'offre de services professionnels de la firme MSH pour la production d'une évaluation des coûts des travaux (études de sols, relevés et élaboration de plans et devis et estimation des coûts et des délais de réalisation), au coût de 42 390 \$ plus taxes.
- b) Que monsieur Steeve Mailloux, directeur des Travaux publics soit autorisé à signer l'offre de service, pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-54

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT
570-2021 RÉFECTION DE LA RUE ST-CYRILLE
SUR 1350 MÈTRES :

Monsieur le conseiller Jocelyn Robert donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une séance subséquente, le règlement d'emprunt 570-2021 décrétant une dépense et un emprunt de 2 146 188 \$ pour la réfection de la rue St-Cyrille sur une distance de 1 350 mètres.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

2021-55

SOUSSIONS - RÉFECTION DE LA RUE ST-
CYRILLE :

CONSIDÉRANT que dans le cadre du plan d'intervention pour l'admissibilité au TECQ et d'un protocole d'entente avec le ministère des Transports, nous devons réaliser des travaux correctifs sur la structure de la chaussée ainsi que sur nos réseaux d'aqueduc et d'égout pour deux tronçons priorités de la rue St-Cyrille (entre de l'Église et Ferland et entre Laliberté et Picard);

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

| SOUSSIONNAIRE | PRIX (tx incluses) | NOTES |
|--------------------------------|---------------------------|--------------|
| Fernand Boilard inc. | 1 782 099.85 \$ | Conforme |
| Les Entreprises Rosario Martel | 2 393 342.96 \$ | Conforme |
| Unibec | 2 156 600 \$ | Conforme |

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil de la Ville de Normandin accorde le contrat de réfection de la rue St-Cyrille au plus bas soumissionnaire conforme, soit "Fernand Boilard inc." au prix de 1 782 099.85 \$, taxes incluses, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 10 mars 2021, conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt 570-2021.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-56

SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR LES
TRAVAUX DE LA RUE ST-CYRILLE (ROUTE 169
ET COLLECTRICE) :

CONSIDÉRANT les travaux de réfection à venir des réseaux d'aqueduc et d'égout unitaire, incluant l'installation d'une conduite d'égout pluvial et la réfection de la chaussée de la rue Saint-Cyrille (route 169 et collectrice);

CONSIDÉRANT que la gestion de la route incombe au Ministre aux termes du décret 292-93 du 3 mars 1993 et ses modifications subséquentes;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT que le Ministre est habilité à conclure la présente entente en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la voirie* (RLRQ, chapitre V-9);

CONSIDÉRANT que la Ville est habilitée à conclure la présente entente en vertu des articles 34 de la *Loi sur la voirie* et 66 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C47.1);

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que monsieur Mario Fortin et madame Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière, soient mandatés à signer le protocole d'entente numéro 202094, pour et au nom de la Ville de Normandin, concernant le projet 154-18-0636 (Travaux sur la rue St-Cyrille).

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-57

CHANGEMENT DE LA DÉNOMINATION
SOCIALE DE LA RÉGIE DE L'AÉROPORT :

CONSIDÉRANT la volonté des trois (3) municipalités faisant partie de l'entente intermunicipale qui a créé la Régie de l'Aéroport Dolbeau-Mistassini-Normandin-Saint-Félicien de modifier le nom de la Régie pour qu'il soit dorénavant Aérodrome Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, une nouvelle entente intermunicipale doit intervenir visant à modifier l'entente ayant constituée la Régie et qui avait été signée les 15 novembre et 4 décembre 1984;

CONSIDÉRANT que l'article 2 de l'entente initiale a déjà été modifié par l'article 9 de l'entente signée les 1er et 7 juillet 1998;

CONSIDÉRANT que l'entente signée les 28 avril, 25 et 28 mai 2015 a modifié à nouveau l'article 2 de l'entente initiale pour que le nom de la Régie soit "Régie de l'aéroport Dolbeau-Mistassini-Normandin-Saint-Félicien";

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que le conseil municipal de Normandin accepte la conclusion d'une entente intermunicipale concernant l'aéroport afin de modifier l'article 2 de l'entente originale des 15 novembre et 4 décembre 1984, modifiée par l'article 9 de l'entente intermunicipale intervenue les 1er et 7 juillet 1998, et modifiée une autre fois par l'article 1 de l'entente intermunicipale signée les 28 avril, 25 et 28 mai 2015 pour que le nom de la Régie soit dorénavant: "Aérodrome Lac-Saint-Jean".
- b) Que Monsieur Mario Fortin et Madame Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière soient autorisés à signer ladite entente intermunicipale.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-58

SIGNATURE DE CONTRAT POUR UNE
SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE (LOT
3309135) :

CONSIDÉRANT que la propriété sise sur le lot 3309135 sera vendue en juin prochain;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT que nous désirons régulariser la situation par l'ajout d'une servitude d'utilité publique afin d'avoir le pouvoir d'intervenir sur la canalisation souterraine de leur terrain en cas de problème;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que Monsieur Mario Fortin et Madame Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-59

DÉROGATION MINEURE SUR LE LOT 3307537 :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a reçu une demande de dérogation mineure pour le lot 3 307 537 du chemin Alfred-Villeneuve, en regard de l'agrandissement d'un bâtiment commercial sur deux municipalités distinctes;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette demande rendrait conforme l'implantation d'une serre se prolongeant sur deux municipalités distinctes, alors qu'il n'existe aucune disposition à cet effet dans la réglementation actuelle;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié le 26 février dernier sur le site Internet de la Ville et affiché sur le babillard de l'hôtel de ville conformément aux modalités du règlement 532-2018, avisant la population que le Conseil municipal statuerait sur ladite demande à la présente séance;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif de l'urbanisme recommande au Conseil de la ville de Normandin d'acquiescer à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'est venue se faire entendre par le conseil relativement à cette demande et qu'autoriser la demande ne porte préjudice à aucune autre personne;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que la dérogation mineure demandée pour le lot 3 307 537 du chemin Alfred-Villeneuve, soit, et est acceptée par le conseil de la Ville de Normandin et que soit autorisé, par le fait même l'implantation d'une serre se prolongeant sur deux municipalités distinctes.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-60

IMPLANTATION D'UNE ENSEIGNE LE LONG DE
LA VÉLOROUTE (PIIA) :

CONSIDÉRANT la demande de permis pour l'implantation d'une enseigne directionnelle le long du circuit cyclable de la Véloroute des Bleuets, longeant le chemin Alfred-Villeneuve;

CONSIDÉRANT qu'au règlement de zonage, toute implantation d'enseigne en bordure de la Véloroute des Bleuets doit obtenir un avis du comité consultatif en urbanisme, ainsi qu'une résolution municipale (*Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale 430-2011*, article 1.3);

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Que le conseil municipal de Normandin accepte cette demande et autorise l'inspectrice en bâtiment et environnement à procéder à l'émission du permis.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-61

NOMINATION D'UN INSPECTEUR EN LIEN
AVEC LE RÈGLEMENT S.Q.-20-04,
CONCERNANT LES ANIMAUX :

ATTENDU que le 3 mars 2020 est entré en vigueur le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002) décrété par le gouvernement du Québec;

ATTENDU que les municipalités de Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines, Albanel, Normandin et Saint-Thomas-Didyme ont adopté le règlement S.Q.-20-04 concernant les animaux;

ATTENDU qu'il est de la responsabilité municipale d'appliquer les obligations qui lui sont imparties dans le règlement provincial;

ATTENDU que l'article 14 du règlement gouvernemental stipule que "Une municipalité locale peut désigner une fonctionnaire ou un employé de la municipalité responsable de l'exercice des pouvoirs prévus à la présente section";

ATTENDU que l'article 3.1 du règlement S.Q.-20-04 stipule qu'une municipalité peut conclure des ententes avec toute personne, organisme ou société à appliquer en tout ou en partie le règlement;

ATTENDU que, par l'adoption de la résolution numéro 05-02-2021, la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT a désigné deux de ses ressources pour agir à titre d'inspecteur pour le secteur GEANT;

ATTENDU qu'évidemment, les autres éventuels coûts tels que les frais de fourrière, de la cour municipale et autres (le cas échéant), seraient évidemment assumés par la municipalité;

ATTENDU que le mode de fonctionnement visé permet d'uniformiser les interventions, notamment celles des autres intervenants, le cas échéant: le médecin soignant, le vétérinaire, les membres de la Sûreté du Québec, la direction du Refuge animal et celle de la municipalité;

ATTENDU qu'un projet d'entente intermunicipale lui sera transmis à des fins de signature dans les prochaines semaines;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil de la municipalité de Normandin donne un accord de principe quant à l'offre de la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT de désigner ses personnes visées en lien avec le règlement S.Q.-20-04 concernant les animaux adopté récemment.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-62

CORRESPONDANCE :

Nancy Guillemette, députée de la circonscription de Roberval; OBJET: Confirmation d'une aide financière de 2 500 \$ pour le relais de motoneige à la Chute à l'Ours.

Ministre des Transports; OBJET: Confirmation de la participation financière du ministère de 642 000 \$ pour les travaux de la rue St-Cyrille.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Réseau Biblio; OBJET: Report des rencontres du programme BiblioQUALITÉ en raison de la pandémie.

Mutuelle des municipalités du Québec; OBJET: Notre part de la ristourne 2020 totale de 2 000 000 \$ s'élève à 1 070 \$.

Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques; OBJET: Aide financière de 7 253.50 \$ dans le cadre du programme pour une protection accrue des sources d'eau potable - volet I.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation; OBJET: Aide financière dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 de 49 271 \$ s'avérant le deuxième et dernier versement.

Banque du Canada, Service de police de la Ville de Montréal et la Sûreté du Québec; OBJET: Invitation à une séance virtuelle gratuite à l'occasion du Mois de la prévention de la fraude 2021, ayant comme thème: Les fraudes en temps de pandémie: mythes et réalités.

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

QUESTIONS DU PUBLIC :

Étant donné la tenue de l'assemblée en huis clos, il n'y a pas de question.

VARIA :

Aucun

**PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 19 AVRIL
2021 :**

2021-63

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que l'assemblée soit et est close à 21 heures.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière